

N° 292

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 février 1986.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le Code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail.

Par M. Louis BOYER,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Gérard Collomb, *député*, sous le numéro 3337.

(2) *Cette commission est composée de* : MM. Jean-Pierre Fourcade, *sénateur, président* ; Claude Evin, *député, vice-président* ; MM. Louis Boyer, *sénateur* et Gérard Collomb, *député, rapporteurs*.

Membres titulaires : MM. Jean Chérioux, Jean Madelain, Guy Besse, Charles Bonifay, Pierre Bastié, *sénateurs*.

MM. Michel Coffineau, Jean-Pierre Sueur, Etienne Pinte, Jean-Pierre Soisson, Jacques Brunhes, *députés*.

Membres suppléants : MM. José Balarello, Jean Amelin, Franz Dubosq, Henri Portier, André Bohl, Hector Viron, Cécile Goldet, *sénateurs*.

Mmes Martine Frachon, Eliane Provost, MM. Jean Le Gars, Marcel Dehoux, Antoine Gissingier, Jean-Paul Fuchs, Parfait Jans, *députés*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 3096,3118 et in-8° 951.

Sénat : 1^{re} lecture : 206, 289 et in-8° 111(1985-1986).

Travail.

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément à l'article 45, alinéa 2 de la Constitution et à la demande de M. le Premier ministre, une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail, s'est réunie le mercredi 12 février 1986 au Sénat, sous la présidence de M. Charles Bonifay, président d'âge.

La commission a procédé à la désignation de son bureau. Elle a élu :

- M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur, président ;
- M. Claude Evin, député, vice-président ;
- M. Gérard Collomb et Louis Boyer, rapporteurs, respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

M. Gérard Collomb est intervenu pour constater les divergences existant entre les deux Assemblées, concernant notamment la liaison entre l'aménagement et la réduction du temps de travail, le rôle de l'accord de branche et les dispositions relatives à la récupération.

M. Louis Boyer a ensuite rappelé les propositions de la commission sénatoriale.

Après un débat auquel ont participé MM. Claude Evin, Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux, Gérard Collomb, Jean-Pierre Soisson, Michel Coffineau, Jean-Pierre Sueur, Charles Bonifay, José Balarello, Jacques Brunhes et Hector Viron, la commission mixte paritaire a été appelée à se prononcer sur l'article premier A.

A la suite d'un partage égal des voix, elle a constaté l'impossibilité de parvenir à un accord.